

05 JUL. 2010



Procès verbal du Comité de pilotage du Site NATURA 2000 Gorges du Haut Cher du 25 Mars 2010 à Marcillat en Combraille

M. Christian Chito préside la séance et manifeste sa satisfaction d'accueillir les membres du COPIL à Marcillat en Combraille ; il salue la présence de Mme Larpin et de MM Lacroix et Tabourin représentant les différents services de l'Etat.

Sont excusés :

- M. Devoucoux, Président du Conservatoire des Sites de l'Allier qui est représenté par Mme Nicole Gagnepain à qui il donne pouvoir
- M. Daniel Dugléry, Président du syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher qui donne pouvoir à M. Christian Chito
- M. Vincent Boulet du Conservatoire botanique national-Massif central
- M. Samir Triki, Maire de Lavault Ste Anne
- M. Daniel Roussat, Président du Syndicat mixte des eaux de l'Allier
- M. le représentant de l'agence de l'eau Loire Bretagne
- M. Pierre-Antoine Legoutière représentant l'agglomération de Montluçon et Président du SAGE Cher Amont
- Laurent Boisgard, animateur du SAGE Cher Amont
- M. Guy Solhat, Président de la fédération départementale des chasseurs de l'Allier qui est représenté par M. Gérard Boirot à qui il donne pouvoir
- M. Daumas du syndicat départemental de la propriété agricole rurale représenté par M Guy Passat
- Mrs et Mmes les représentants du Groupe Mammologique d'Auvergne

M. Christian Chito avant d'aborder l'ordre du jour du COPIL procède à un bref rappel de ce qui s'est déroulé depuis le dernier COPIL du 4 mai 2009 qui avait acté le transfert de portage de la gestion du Site NATURA 2000 des Gorges du Haut Cher entre l'Etat et le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher .

Depuis lors, une convention de transfert a été signée en septembre 2009 et le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est en lien étroit avec les services de la DDT et de la DREAL.

Le Conservatoire des sites de l'Allier a été retenu dans le cadre d'un appel d'offres de marché public en procédure adaptée pour l'animation 2010 du DOCOB, qui est à présent cofinancée par l'Etat et le FEADER au titre du dispositif d'aide « n°323 A - Elaboration ou animation liée au DOCOB d'un site Natura 2000 »

Pour ce faire, un programme d'animation a été déterminé ; M. CHITO précise qu'il sera détaillé dans le cadre du traitement de l'ordre du jour, qu'il se propose d'aborder sans tarder .

1- Le programme de restauration des Landes de Nerdre

M Christian Chito tient également à rappeler que le contrat Natura 2000 relatif au programme de restauration des Landes de Nerdre est bien engagé et fait l'objet d'une aide de l'Etat et du FEADER d'un montant de 133 467,29 euros ; l'Etat et l'Europe au titre du FEADER intervenant à parité.

M. Pierre Tabourin de la DREAL (ex DIREN) précise qu'il s'agit d'un montant d'aide conséquent pour la Région Auvergne ; qu'une partie des crédits ont été engagés sur crédits 2009 et se verront compléter sur crédits 2010.

M. Florian Veron du Conservatoire des sites de l'Allier informe les membres du COPIL du probable démarrage des travaux en Octobre 2010, pour l'heure, le C.S.A. reste en attente de retour de la convention attributive de subvention.

Mme Gagnepain, représentant M. Devoucoux, insiste sur la nécessité d'informer préalablement au démarrage des travaux la population riveraine et les usagers du site compte tenu de la nature des travaux qui pourraient être interprétés comme traumatisants pour le site.

M. Chito fait référence à la visite du site le 4 mai 2009 et pense qu'en effet, il est important d'apporter une information sur ce programme de restauration et ce de manière pédagogique.

M. Florian Veron présente alors les actions listées avec la Ville de Montluçon dont réunions d'information, animations dans le cadre de la journée de l'environnement, et la réalisation de supports d'information dont un poster à la Ferme des Réaux et des panneaux sur site d'intervention en début des travaux . La L.P.O présente sur le site sera associée à ces différentes animations.

2- Etude de l'écrevisse à pieds blancs

En 2008, Le COPIL avait souhaité disposer d'informations permettant un suivi de la qualité de l'eau dont un inventaire piscicole indicatif de la qualité des milieux aquatiques.

L'ONEMA en partenariat avec le C.S.A. a inventorié à l'automne 2009 12 stations soit 7,1kms prospectés sur les 69,7 kms de cours d'eau présents (hors Cher).

Aucune écrevisse à pieds blancs n'a été inventoriée. Depuis 2003, soit 3 campagnes, l'on constate cette absence.

Plusieurs hypothèses d'explications conjuguées sont mentionnées par MM Beaufils et Margot dont celles de la sécheresse, les maladies (peste des écrevisses), la présence d'espèces concurrentes (écrevisses exotiques non recensées), des perturbations des milieux (colmatage par les sables ...).

M. Tabourin précise que la reconquête de zone potentielle par les écrevisses nécessite la présence de quelques individus.

3- Panneaux d'information sur le site

Les 7 panneaux d'information conçus en consultation des communes du site ont été réalisés et posés ; deux panneaux sont situés en amont et en aval du site au niveau de la base nautique de Mazirat et de Lavault Ste Anne et 4 autres sont situés au barrage de Prat, au lieu dit « Le petit Courgour » à Lignerolles, près du rocher d'escalade Via ferrata, proche de la passerelle côté St Genest, et sur le site du château de l'Ours.

M. Tabourin constate la qualité de réalisation des panneaux.

M. Chito rappelle le soutien du programme Leader pour la réalisation des panneaux, dont le maître d'ouvrage est le SMAT du Val de Cher.

M. Florian Veron signale que lors de la visite du Château de l'ours, le panneau de ce site sera donc visible.

4- Groupe de travail faune piscicole et qualité de l'eau

M. Chito regrette l'absence de M Boisgard du SAGE qui a eu un empêchement de dernière heure et transmet aux membres du COPIL les données indicatives dites de conductivité (présence de métaux lourds) fournies par M. Boisgard .

M. Florian Veron rappelle l'historique de cette demande de création d'un groupe qualité de l'eau, intervenu en COPIL de 2008 ; depuis lors des rencontres se sont tenues avec le C.S.A., le Président du COPIL, le SAGE Cher amont concluant à la dispersion des données et la nécessité d'un état des lieux.

D'autre part, la Fédération de pêche à la demande de l'UPB a réalisé une pêche électrique permettant un inventaire partiel des peuplements piscicoles, dont les résultats ont été produits en septembre 2009. Il en résulte le constat d'absence de perturbations majeures au regard de la présence d'espèces comme l'espèce « Chabot ». Il n'a pas été recensé de présence de truite Fario, pouvant être liée à un problème d'habitat pour cette espèce en raison de la nature et qualité du substrat.

Ces éléments ne permettent pas de conclure sur l'ensemble des pollutions auxquelles est exposé le site.

M Chito demande à Mme Marchand, représentante d'EDF, si les études obligatoires, menées par E.D.F. dans le cadre du renouvellement de concession du barrage de Rochebut, apportent des éléments d'informations complémentaires aux données présentées. Mme Marchand confirme l'absence de perturbations majeures et informe les membres du COPIL de la mise à disposition des résultats des études dès lors que la procédure de renouvellement de concession sera aboutie.

Elle indique également que les données des stations amont partie Creuse dont celle de la Tarde seraient d'utilité pour le suivi de la qualité de l'eau du site.

M. Chito informe les membres du COPIL, que le SAGE s'emploie actuellement à recueillir ces données suite aux échanges préalables à la tenue de cette réunion.

M. Chito et M. Veron proposent la constitution effective de ce groupe qualité de l'eau- Faune piscicole dont la composition en serait :

- Représentant de l'U.P.B.
- Représentant du SAGE Cher Amont
- Représentant de l'ONEMA
- Représentant de la Fédération de pêche (F.P.P.M.A .)
- Représentant de la Fédération Allier Nature
- Représentant du B.D.Q.E.
- Représentant d'E.D.F.
- Représentant (animateur) du site Natura 2000 Gorges de la Tarde et du Cher (partie Creuse)
- M Chito Président du COPIL
- M Florian Veron, représentant le C.S.A.

Les membres du COPIL approuvent la constitution et composition du groupe de travail « Qualité de l'eau et Faune piscicole »

5- Formation des techniciens et élus communaux du site

M. Florian Veron informe les membres du COPIL que, suite à leur demande, il a été prévu au programme d'action 2010 la formation des agents communaux du site. Cette formation ayant pour objet d'améliorer leur connaissance du site (milieux naturels et espèces) afin d'adapter en connaissance leurs interventions sur le site (méthodes de gestion et d'aménagements compatibles avec les milieux naturels).

Le C.S.A. s'est employé par voie de questionnaire et de rencontres, à définir les modalités et contenus de la formation qui se déroulera en 2 sessions en septembre prochain.

M. Chito fait le constat de l'avancée des objectifs que le COPIL s'était assigné.

6- Etude des milieux ouverts

Le programme d'animation 2010 prévoit l'étude des milieux ouverts du site Natura 2000 en tant que milieux présentant une spécificité (faune et flore) contribuant à la diversité et qualité du site.

Il s'agira de recenser ces milieux, caractériser leurs évolutions, étudier leur histoire, caractériser leurs composants écologiques et identifier les objectifs de préservation, les pistes d'intervention.

7- Mise en place d'un protocole de suivi des actions

Après explications et commentaires apportés par M. Florian Veron, les membres du COPIL approuvent la méthodologie présentée et soulignent collectivement l'intérêt d'une telle démarche de suivi, pouvant être apparentée à la démarche d'évaluation nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB et de sa révision à terme.

8- Mise en œuvre du dispositif de contractualisation Charte Natura 2000

M. Florian Veron et M. Chito rappellent la validation par le COPIL de la charte, amendée des demandes de modifications produites lors du COPIL du 4 mai 2009.

Le COPIL est à présent confronté à l'impossibilité de sa contractualisation car le périmètre Natura 2000 actuel n'est pas calé sur le parcellaire cadastral.

Il est ainsi précisé que dans la perspective d'un recalage du périmètre et de sa redélimitation la superficie du site actuellement de 827 ha deviendrait de 1233 ha ; ce qui constitue une augmentation très significative du périmètre du site.

Il apparaît indispensable, afin de ne pas exclure de potentiels bénéficiaires (agriculteurs et propriétaires volontaires) des bénéfices de la Charte Natura 2000, de procéder à une redélimitation du périmètre, qui au regard de son envergure nécessite la consultation des communes concernées pour l'adoption du périmètre alors recalé.

Mais aussi, dès 2010 il serait pertinent d'engager la contractualisation pour les agriculteurs et propriétaires pouvant en être d'ores et déjà bénéficiaires (dont parcelles étant intégralement incluses dans le site).

Ce périmètre dit restreint d'application en l'état de la Charte Natura 2000 est alors d'une superficie de 553 ha soient 595 parcelles concernées.

Après échange, les membres du COPIL approuvent les propositions présentées à savoir :

- Mise en œuvre de la contractualisation de la Charte applicable au périmètre restreint
- Engagement d'une consultation des communes concernées par l'adoption du périmètre recalé sur les limites cadastrales

M Lacroix rappelle pour ce faire, la nécessité de fournir au plus tôt auprès des services de la D.D.T. des listes cadastrales déclenchant alors l'arrêté préfectoral qui sera transmis aux impôts avant la date limite du 1^{er} septembre.

Le calendrier de mise en œuvre pour ces premiers bénéficiaires se décomposant comme suit :

- Information des propriétaires concernés
- Diagnostics-contractualisation avec la structure animatrice
- 1^{er} novembre 2010- date limite de dépôt des dossiers
- 1^{er} janvier 2011 : date d'effet des engagements pour 5 ans

M. Chito insiste sur la nécessité d'une bonne communication et sur sa clarté quant à l'applicabilité de la Charte.

M. Veron , répond que des courriers nominatifs seront envoyés , relayés par un affichage en mairies , des articles de presse et sur le site internet du CSA .

M Chito propose que cette information soit également relayée par le site internet du Pays.

9- Les mesures agro-environnementales

Un projet de MAET a été définie en concertation avec les professionnels et agriculteurs conviés le 18 février dernier ; ce projet a été présenté en CRAE le 4 mars 2010 mais s'est vu rejeté au motif de l'absence de validation officielle du périmètre d'application étendu au parcellaire cadastral.

M Chito insiste sur la bonne participation des agriculteurs à cette réunion et regrette cette décision.

A ce jour sur la base du périmètre restreint, le dispositif MAET s'avère être en dessous du seuil d'éligibilité de ce dispositif.

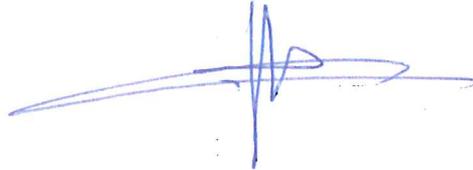
Les membres du COPIL valident le projet de MAET présenté, constatent la décision de la CRAE qui a pour implication d'entreprendre la démarche d'extension du périmètre en référence au débat précédent et décident de représenter le projet en perspective de mars 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Christian Chito remercie l'ensemble des membres du COPIL de leur présence et participation et les invite après le déjeuner à une visite sur site du Château de l'Ours.

Fait le 25 mai à Montluçon,

Le Président

Christian CHITO

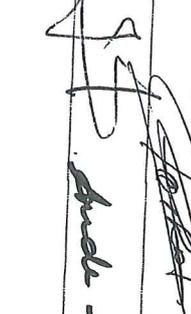
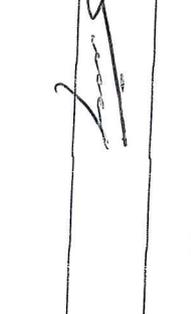
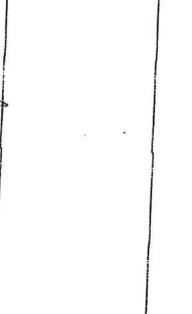
A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop on the right side.



FEUILLE DE PRESENCE COPIL « GORGES DU HAUT CHER » DU 25 MARS 2010

NOM - PRENOM	ORGANISME	QUALITE	EMARGEMENT
	Conseil Régional d' Auvergne		
	Conseil Général de l' Allier		
M. Dugléry excusé	Communauté d'agglomération montluçonnaise		
	Communauté de communes de Marçillat en Combraille		
M. Samir Triki,	Mairie de Lavault Sainte Anne	Maire	Excusé
M. Guichon	Mairie de Lignerolles	<i>M. Samir Triki</i>	<i>HT</i>
	Mairie de Mazirat		
	Mairie de Montluçon		
M. Dugléry excusé	Mairie de Saint Genest		
		M. Jean-Pierre Bernard	<i>[Signature]</i>

	* Mairie de Sainte Thérènce		
	Mairie de Teillet Argenty		
	Mairie de Villebret		
	Syndicat mixte des eaux de l'Allier		
	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents		
M. Dugléry	Syndicat mixte du pays de la Vallée de Montluçon et du Cher		Excusé
M. le Sous-Préfet excusé représenté par M. Kieffer A. Joubert	Sous-Préfecture de Montluçon	Atte. de S. R.	
M. Tabourin	DIREN Auvergne DREAL	Chargé de mission NATURE 2000	
	DIREN Limousin		
M. le Directeur excusé Représenté par M. Christian Lacroix	DDT de l'Allier	Chargé de mission des S&L N. 2000 de l'Allier	M. J.
	DDE de l'Allier		
M. Holm	DDJS de l'Allier		Excusé
	Centre régional de la Propriété Forestière d'Auvergne		
M. Beauflis M. Margot	ONEMA	Agents S&L mixtes	
	ONF		
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Excusé

<p>MME MICHAEL le Président excusé représenté par M. Boiroot</p>	<p>Fédération départementale des AAPPMA de l'Allier Fédération des Chasseurs de l'Allier</p>	<p>Charge de membre Administrateur du Secteur</p>	
<p>MARTINET Yannick Aude GIRAUD</p>	<p>Chambre d'Agriculture de l'Allier Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Allier</p>	<p>Conseillère</p>	
<p><i>N. GAUVIN - GORTIER</i> GUY DASSART <i>Pecheur</i></p>	<p>Union départementale des Syndicats d'Exploitants agricoles de l'Allier Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs du Bourbonnais Comité de développement économique et touristique de la vallée du Haut Cher</p>		
<p>FRANCOIS ANDRE LAURE</p>	<p>Syndicat départemental de la Propriété Agricole et Rurale Electricité de France</p>		<p>Excusé</p>
<p>M. Roussat, Président</p>	<p>Amis des Gorges du Haut Cher Syndicat mixte des Eaux de l'Allier</p>		<p>Excusé</p>
<p>M. Jérôme Gallierand, Vice-Président M. Pierre NASSI, Trésorier</p>	<p>Association Haut Cher et Combrailles d'aujourd'hui à demain Pêcheurs du Bourbonnais</p>	<p>D. P. ien</p>	
<p>Mme Annette Faurie, co-animatrice Mme Madeleine Carat, co-animatrice M. Stéphane Combaud, adhérent</p>	<p>Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne</p>	<p>P. Carat Faurie</p>	
<p>M. Devoucoux excusé Représenté par Mme Nicole</p>	<p>Conservatoire des Sites de l'Allier</p>	<p>Administrateur Responsable</p>	

Gagnepain Administratrice M. Florian Véron	Fédération Allier Nature		
	Conservatoire botanique national du Massif central	<i>Refusée</i> <i>D. P. Lièvre</i>	<i>[Signature]</i> Excusé
	Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents		Excusé
	Groupe Mammalogique d'Auvergne		Excusé
	Nature Vivante Montluçon		
	Société Scientifique du Bourbonnais		
	ONCFS		Excusé

F-Cole

CSA

[Signature]

Emmanuel BAIARD

Ingénieur Environnement
Ville de Donlhon
Communauté d'Agglo. Donlhonnaise

[Signature]